



Avec le soutien financier de la Commission européenne

PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – COMMISSION EUROPEENNE

SGA DCI-CSO-LA/2019/405-171

TERMES DE REFERENCE RECRUTEMENT

COORDINATEUR

Association des Villes et Collectivités de l'Afrique Centrale (AVCAC)

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	3
1. OBJET LA MISSION	3
2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES DE L'AFRIQUE CENTRALE (AVCAC)	3
1. Contexte	3
3. PRESENTATION DU PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – UNION EUROPEENNE.....	4
a. L'AIMF.....	4
b. Contexte	4
c. Résultats attendus du Partenariat stratégique 2015-2020	4
d. Objectifs spécifiques du Projet d'appui au plaidoyer des Autorités locales 2019-2021	5
4. DESCRIPTIF DU POSTE.....	5
4.1 Dates de début et de fin	5
4.2 Missions	5
4.3 Lieu de travail	5
4.4 Rémunération.....	5
5. MODALITES DE RECRUTEMENT	6
1. Procédure	6
6. Profil et expérience recherchés	6
7. Dossier de candidature.....	6
8. CALENDRIER.....	7

SIGLES ET ABREVIATIONS

Sigles et Abréviations	Détail
AIMF	Association Internationale des Maires Francophones
AVCAC	Association des Villes et Collectivités de l'Afrique Centrale
CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
CVUC	Communes et Villes Unies du Cameroun
AL	Autorité locale
FEICOM	Fonds Spécial d'Équipement Intercommunal
BE	Bureau exécutif
CE	Commission européenne
CN	Conseil National
DUE	Délégation de l'Union européenne
FPT	Fonction Publique Territoriale

1. OBJET LA MISSION

L'objet de la mission est d'accompagner la relance de l'Association des Villes et Collectivités d'Afrique Centrale (AVCAC) ainsi que la mise en œuvre de son plan d'action et de coordonner l'organisation des activités des groupes de plaidoyer du Partenariat stratégique AIMF-Union européenne au Cameroun et dans les pays de la CEMAC qui en feraient la demande.

Ces groupes de plaidoyer portent sur les finances locales, le statut de l'élu local et la fonction publique territoriale, les services essentiels, la lutte contre les changements climatiques, la localisation des Objectifs de Développement Durable, les enjeux de normalisation/standardisation et le numérique.

2. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES DE L'AFRIQUE CENTRALE (AVCAC)

1. Contexte

Cette activité couvre les actions visant à la mise en place d'un réseau des maires d'Afrique Centrale et au renforcement de leur coopération avec la Communauté Economique et Monétaire d'Afrique Centrale (CEMAC).

La CEMAC est une organisation internationale créée en 1999 qui regroupe l'Union monétaire de l'Afrique Centrale et l'Union économique de l'Afrique Centrale. Elle a pour mission :

- d'établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des Etats membres pour raffermir leurs solidarités géographique et humaine ;
- de promouvoir les marchés nationaux par l'élimination des entraves au commerce intercommunautaire, la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels ;
- de développer la solidarité des pays membres au profit des pays et régions défavorisés ;
- de créer un véritable marché commun africain.

Après les réunions tenues à Yaoundé en janvier 2017, à Brazzaville en mars 2017, les Maires d'Afrique centrale se sont réunis en **Assemblée constitutive de l'Association des Villes et Collectivités de la CEMAC, les 25 et 26 octobre 2017 à Libreville.**

A l'occasion de cette réunion, les membres ont adopté leur Bureau, leurs Statuts, un plan d'action visant à installer le Secrétariat exécutif de la structure et renforcé leur reconnaissance par la CEMAC et les Etats de la région. Les statuts doivent être enregistrés au Cameroun et le Secrétariat s'installer dans le pays.

3. PRESENTATION DU PARTENARIAT STRATEGIQUE AIMF – UNION EUROPEENNE

a. L'AIMF

L'AIMF est le réseau mondial des élus locaux francophones. Ensemble, ils nourrissent la vision d'une ville de demain porteuse d'une croissance durable et partagée, qui place l'homme au cœur du projet urbain. Ils développent une nouvelle forme de coopération qui combine une réflexion commune au plus haut niveau et une action de terrain qui donne la priorité à l'innovation et à l'expertise locale.

L'AIMF rassemble plus de 300 villes et Associations de villes dans 50 pays.

Elle a pour mission de porter la voix de ses membres pour faire prendre en compte leurs positions dans les différentes enceintes de décision et de mettre en œuvre des projets concrets en matière de développement urbain.

b. Contexte

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'AIMF qui s'est tenue du 4 au 7 novembre 2014 à Kinshasa, les maires du réseau ont souhaité que l'AIMF intervienne pour améliorer la prise en compte des Autorités locales dans les processus de décision nationaux et mondiaux.

En effet, lors des échanges, les maires ont présenté les problématiques auxquelles ils sont confrontés dans le cadre de l'exercice de leurs compétences :

- i) cadre juridique incomplet, notamment absence des décrets d'application des lois fondamentales ;
- ii) transfert de compétences partiel, et manque de clarté dans la répartition des compétences entre les autorités de l'Etat et les différents niveaux de collectivités ;
- iii) moyens techniques et financiers en inadéquation avec les compétences transférées ;
- iv) manque de ressources humaines qualifiées ;
- v) capacités de maîtrise d'ouvrage trop faibles ;
- vi) difficulté à exercer pleinement leurs compétences, notamment : difficultés de gestion de l'état civil, des déchets, de la mobilité urbaine, de la planification stratégique et aménagement du territoire, de l'énergie, des services relatifs à l'éducation, à la santé, à la culture ;
- vii) difficulté à être reconnus et pris en compte par les décideurs internationaux dans les domaines dans lesquels ils jouent pourtant un rôle majeur (lutte contre les changements climatiques, objectifs de développement durable, etc.)

Dans cette logique d'appui aux élus locaux en vue d'une plus grande efficacité de ceux-ci et une plus grande implication dans la maturation des initiatives ayant un impact sur les questions de développement local, un accord cadre de Partenariat stratégique AIMF/UE, a été conclu le 28 janvier 2015 entre la Présidente de l'AIMF, Madame Anne HIDALGO et le Commissaire européen au Développement, Monsieur Neven MIMICA pour la période 2015-2020.

c. Résultats attendus du Partenariat stratégique 2015-2020

- Structure de l'AIMF renforcée ;
- Capacités des Autorités locales membres à mettre en œuvre leurs compétences renforcées.

d. Objectifs spécifiques du Projet d'appui au plaidoyer des Autorités locales 2019-2021

- Consolider et asseoir la reconnaissance du rôle et de la légitimité des AL et des ALAs dans les sphères de décisions politiques nationales, régionales et globales ;
- Soutenir les Autorités locales et leurs Associations (nationales et régionales) des pays partenaires de l'Union européenne ;
- Appuyer la création de processus durables de plaidoyer et de leur contenu par les Autorités locales et les Associations d'autorités locales de différents pays.

Pour réaliser ces objectifs, ce partenariat se propose d'intervenir sur 2 niveaux :

- les structures qui vont relayer les positions des autorités locales afin de faire évoluer les législations, en particulier les associations d'autorités locales, en les renforçant et en les structurant ;
- le contenu de ce que les autorités locales et ces structures vont relayer, en les étayant par des argumentaires documentés, basés sur des diagnostics partagés avec les interlocuteurs que les AL essayent de convaincre et un travail en amont d'expertise et d'identification de l'existant.

4. DESCRIPTIF DU POSTE

4.1 Dates de début et de fin

Du 01 février 2021 jusqu'à la fin du SGA2 prévue actuellement le 30 juin 2021. Cette date peut être repoussée en fonction de la modification de la durée du contrat SGA2.

4.2 Missions

Le (la) Coordinateur (trice) :

- Propose au Bureau la planification & programmation & budgétisation des activités ;
- Met en œuvre les décisions du Bureau et de l'assemblée des membres ;
- Assure le suivi du Partenariat entre l'AVCAC et la CEMAC
- Elabore des messages et des stratégies de plaidoyer en vue de la prise en compte des problématiques Autorités locales ;
- Conçoit, élabore, rédige, propose, met en œuvre et suit les projets concrets entrant dans les objectifs de la plateforme ;
- Identifie les sources de financement potentielles et recherche les financements nécessaires à la réalisation de projets concrets
- Contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie de communication ;
- Assure le suivi administratif et financier des activités
- Rédige des notes et rapports à l'intention des diverses instances sur les sujets intéressant la Plateforme
- Assure le reporting et rédaction de rapports et participe au suivi-évaluation des activités
- Assure le suivi, la coordination et la capitalisation des études des groupes de plaidoyer
- Identifier et mobilise les participants aux groupes de plaidoyer, ainsi que les experts
- Anime les groupes de plaidoyer
- Apporte un appui à toute autre action pour la mise en œuvre du Partenariat stratégique UE-AIMF.

4.3 Lieu de travail

Le travail s'effectue au Cameroun.

4.4 Rémunération

La rémunération est à négocier avec le candidat selon le profil et l'expérience dans le cadre d'un contrat de services.

5. MODALITES DE RECRUTEMENT

1. Procédure

Le recrutement est effectué par l'AIMF sur la base d'un appel à candidatures ouvert avec publication. Les candidats disposent de 15 jours pour communiquer leur dossier suite à la publication de l'avis de recrutement. Le dossier est évalué selon les conditionnalités et les critères du profil et de l'expérience recherchés. Les candidats retenus seront convoqués à participer à un entretien.

6. Profil et expérience recherchés

Expérience

- Au moins 5 ans d'expérience significative dans le secteur du développement local /décentralisation ;
- Une expérience en gestion des projets est nécessaire ;
- La maîtrise des procédures européennes sera un plus ;
- Très bonne capacité de rédaction des comptes rendus, rapports et procès-verbaux ;
- Excellente capacité à communiquer avec les pouvoirs publics, les partenaires et les médias ;
- Très bonne capacité d'analyse et d'organisation ;
- Capacité à élaborer et porter un plaidoyer ;
- Une expérience en matière de développement local et/ou d'appui aux collectivités territoriales, processus de décentralisation ;
- Excellente capacité de travail en équipe et de mise en réseau ;
- Pratique courante de l'informatique et des logiciels de bureautique (Word, Excel, PDF) ;
- Très bonne capacité rédactionnelle.

Profil

- Connaissances des problématiques liées à la gouvernance des collectivités locales et du processus de décentralisation au Cameroun et dans la CEMAC ;
- Connaissances du cadre législatif et réglementaire de la décentralisation dans la CEMAC ;
- Connaissances approfondies en matière de développement local ;
- Connaissances approfondies des principaux domaines de compétences transférés aux collectivités locales ;
- Connaissances des principaux acteurs impliqués dans le processus de décentralisation au Cameroun et dans la CEMAC ;
- Savoir s'exprimer correctement en français et l'anglais ;
- Savoir lire et écrire correctement.

Conditionnalités

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire de second cycle ou d'une grande école (Bac +4/5) dans les domaines de la Décentralisation et du développement local, des sciences politiques, sciences sociales, administration et /ou gestion des administrations publiques ;
- Etre de nationalité camerounaise et jouir de ses droits civils et politiques.

7. Dossier de candidature

Le dossier de candidature se compose :

- D'une lettre de candidature présentant la motivation du candidat, sa compréhension des enjeux du poste et de ses responsabilités ;
- D'un curriculum vitae détaillé ;
- D'une attestation signée du candidat indiquant qu'il ne se trouve pas dans l'un des 7 cas pouvant le rendre inéligible à un financement européen (modèle disponible auprès de l'AIMF) ;
- D'une copie du passeport ou de la carte d'identité en cours de validité.

Si le dossier est retenu, les documents suivants devront être fournis avant la signature du contrat avec l'AIMF :

- Une copie certifiée conforme à l'original des titres, diplômes, attestations de qualification ;

- Un extrait d'acte de naissance / ou jugement supplétif en tenant lieu / ou certificat de nationalité / ou copie de pièce d'identité ou passeport certifiée conforme ;
- Une lettre de mise en disponibilité délivrée par le Ministère/structure d'origine pour les fonctionnaires ou autres agents en fonction.

Les dossiers de candidatures, rédigés en français, doivent être envoyés par courrier électronique exclusivement aux adresses suivantes : sp@aimf.asso.fr / c.alfred@aimf.asso.fr; l.jaboef@aimf.asso.fr

8. CALENDRIER

12 Janvier 2021	Publication de l'avis de recrutement
26 Janvier 2021 à minuit	Date limite de dépôt des dossiers de candidature
Janvier	Entretiens et contractualisation
Février 2021	Date souhaitée de prise de fonction